

La COBAN propose une aide financière pour l'achat d'un vélo électrique

Pour soutenir l'usage du vélo sur son territoire, notamment pour les distances élevées et régulières, la COBAN a décidé de mettre en place, à partir du 1er juillet 2021, un dispositif d'aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Une aide fixée à 200€, par vélo et par foyer

Cette action s'inscrit non seulement dans l'objectif de dynamiser et d'encourager les mobilités douces sur le Nord Bassin, mais également d'aider les foyers les plus modestes à avoir accès à un mode de transport permettant de circuler aisément sur de longues distances, tout en évitant la nécessité d'achat et d'entretien d'une voiture individuelle.

Cette aide s'adressera aux habitants de la COBAN selon les critères définis dans le règlement d'attribution :

- Les personnes éligibles à la présente aide sont les administrés résidant à titre principal sur le territoire de la COBAN,
- Pour un foyer d'une personne, l'aide sera perçue si la personne a un revenu fiscal annuel inférieur ou égal à 23 770 € (avis d'imposition N-1),
- Pour un foyer composé de 2 personnes l'aide sera perçue si l'une des deux personnes a un revenu fiscal annuel inférieur ou égal à 23 770 €(avis d'imposition N-1),
- Une seule aide est attribuée par foyer,
- Sont pris en compte les achats de vélo à assistance électrique (VAE) intervenus depuis le 1er juillet 2021.